

Cependant, je signalerai à mes honorables amis, fort désireux, je le sais, de voir adopter promptement les prévisions de ce ministère et des deux autres, que je suis sincèrement en faveur d'étendre le service aussi rapidement que possible; d'ailleurs, je sais que la direction de Radio-Canada et le conseil d'administration sont aussi de cet avis. Même si je ne puis dire que ce sera avant la présentation du prochain budget à la Chambre, il se peut fort bien qu'au cours de l'année civile, nous soyons en mesure de dire que la politique d'extension des installations sera entreprise.

• (4.00 p.m.)

[Français]

**M. Valade:** Monsieur le président, hier soir, lorsque la Chambre s'est ajournée, je tentais de savoir de l'honorable ministre si le gouvernement actuel avait l'intention de retarder davantage la date de l'échéance, au sujet de laquelle on s'était entendu, pour la construction de la Place des Ondes de la Société Radio-Canada.

L'honorable ministre n'a pas donné une réponse satisfaisante à cette question.

Si j'ai voté pour l'ajournement, je tiens à dire, à cette occasion-ci, que je n'avais pas l'intention de m'associer aux membres du Nouveau parti démocratique afin de retarder l'adoption des crédits de ce ministère. Je cherchais simplement à savoir, de l'honorable secrétaire d'État, si elle a l'intention de faire une déclaration bientôt concernant ce projet d'envergure pour la ville de Montréal.

Le 17 septembre 1965, son prédécesseur avait fait une déclaration, à Montréal, à l'effet que le gouvernement actuel avait accordé un délai d'une année à compter du 1<sup>er</sup> octobre 1965, pour la réalisation de ce projet excessivement important pour la ville de Montréal, et particulièrement pour le secteur de cette ville.

Hier, au cours du débat, l'honorable ministre a déclaré tout à fait le contraire, comme en fait foi la page 2419 du compte rendu officiel, version française:

Mais j'estime qu'il serait téméraire de ma part d'essayer, alors que le comité étudie le rapport Fowler, d'indiquer aux députés ou au grand public, la date du commencement ou de l'achèvement des travaux.

Monsieur le président, je signale que cette réponse est contraire à tout ce que l'ancien secrétaire d'État nous a laissé entendre, c'est-à-dire que les travaux commenceraient le 1<sup>er</sup> octobre 1966.

Si je fais cette intervention—j'aimerais que l'honorable ministre m'aide à raccourcir le temps qui m'est alloué pour discuter de cette question—c'est que je voudrais que l'honorable ministre nous dise qu'elle sera prête

à faire une déclaration à la Chambre des communes, d'ici une semaine, quinze jours ou trois semaines, relativement à une date définitive à laquelle ces travaux commenceront. Je suis d'avis que cela dissiperait l'anxiété et l'incertitude qui règnent au sein de la population qui habite la partie est de la métropole canadienne. L'honorable ministre n'ignore certainement pas que cette situation «affecte» sérieusement les commerçants de ce secteur de la ville de Montréal.

Cette indécision de la part de l'honorable secrétaire d'État nuit à la réalisation, à la mise en œuvre de ce projet considérable. Je pense que l'honorable ministre devrait considérer le bien-fondé et l'objectivité de ma demande. Je ne sais pas pourquoi elle s'obstine à refuser de nous dire si le projet sera mis en chantier selon la promesse de son prédécesseur, ou si elle entend faire une déclaration à la Chambre, d'ici quelques semaines, pour informer le public et les autorités de la ville de Montréal, qui l'ont exigé d'ailleurs, quand débutera ce projet de la Place des Ondes.

Il me semble que ma question n'est pas difficile, elle est simple, peut-être trop simple pour l'honorable ministre. Elle doit reconnaître le fait qu'une réponse éviterait sûrement de l'anxiété et surtout des complications de la part des hommes d'affaires de l'est de la métropole canadienne.

Je demande donc à l'honorable ministre de confirmer ou d'infirmer la déclaration que son prédécesseur, l'ancien secrétaire d'État, a faite à Montréal, devant les autorités de la ville de Montréal, alors qu'il avait déclaré qu'un délai d'un an serait accordé pour le commencement des travaux, ce qui devait débuter le 1<sup>er</sup> octobre 1965.

Je demanderais à l'honorable ministre si cette déclaration n'était qu'un ballon politique lancé au cours d'une campagne électorale, ou si c'était un engagement formel et officiel de la part du gouvernement actuel.

Il me semble que ma demande est logique et raisonnable. Je demanderais à l'honorable ministre de nous renseigner à ce sujet. Je sais que ce problème intéresse non seulement les électeurs de mon comté mais ceux de tous les comtés de la ville de Montréal, qui souhaitent la réalisation prochaine de ce projet d'envergure.

Alors, je me demande si l'honorable ministre est prête à me donner une réponse à l'effet que le projet sera exécuté sans autre retard, ou bien à s'engager à faire une déclaration à ce sujet, à la Chambre, d'ici quelques semaines.